



**Ministère de la Communauté française  
Administration générale de la Culture  
Service général de la Création artistique  
Service de la Danse  
Bd Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles**

# **Conseil de l'Art de la Danse**

## **Rapport d'activités 2016**

**Pour toute information, rendez-vous sur le site  
<http://www.creationartistique.cfwb.be>**

## Table des matières

<b>1. LE CONSEIL DE L'ART DE LA DANSE .....</b>	<b>3</b>
<b>1.1. Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>1.2. Missions .....</b>	<b>3</b>
<b>1.3. Composition générale.....</b>	<b>5</b>
<b>1.4. Composition en 2016 .....</b>	<b>5</b>
<b>1.5. Fonctionnement.....</b>	<b>7</b>
<b>1.6 Programme des travaux sur l'exercice 2016.....</b>	<b>8</b>
<b>2. LE BUDGET .....</b>	<b>9</b>
<b>2.1. Le budget du secteur de la danse.....</b>	<b>9</b>
<b>2.2. Subventions hors budget du secteur danse.....</b>	<b>9</b>
<b>3. LES AIDES PONCTUELLES.....</b>	<b>10</b>
<b>3.1. Aspects quantitatifs .....</b>	<b>11</b>
<b>3.2. Les aides aux projets .....</b>	<b>12</b>
<b>3.3. Les aides au 1<sup>er</sup> projet.....</b>	<b>12</b>
<b>3.4. Les bourses .....</b>	<b>12</b>
<b>3.5. Les aides ponctuelles à la diffusion/développement..</b>	<b>13</b>
<b>3.6. Conclusion .....</b>	<b>13</b>
<b>4. LES AIDES STRUCTURELLES .....</b>	<b>14</b>
<b>5. CENTRE CHOREGRAPHIQUE DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES.....</b>	<b>15</b>
<b>ANNEXE I.....</b>	<b>16</b>

Vous trouverez ci-joint le 9ème Rapport du Conseil de l'Art de la Danse, depuis la mise en place du Décret des arts de la scène.

## **1. LE CONSEIL DE L'ART DE LA DANSE**

### **1.1. Introduction**

Le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) soutient le secteur de la danse depuis 1985 dans le but de favoriser son développement et sa professionnalisation.

Il est régi par le Décret du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène et le Décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis œuvrant dans le secteur culturel, ainsi que par son Arrêté d'application du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et le fonctionnement des instances d'avis.

### **1.2. Missions**

Le Conseil de l'Art de la Danse (CAD) est l'instance consultative compétente pour l'ensemble du secteur de la danse contemporaine en FWB. Elle est chargée de remettre des avis motivés sur les opérateurs professionnels qui sollicitent un financement et sur toutes activités qui participent au développement de la danse.

Tous les projets de demande de soutien pour le secteur, que ce soit pour la création de spectacles, l'obtention de bourses, le fonctionnement de compagnies, la réalisation de festivals, sont transmis via l'Administration au Conseil de l'Art de la Danse (CAD), conseil consultatif d'experts.

Le rôle du CAD auprès de la Ministre en charge de la Culture comporte deux aspects essentiels :

1. Remettre des avis motivés accompagnés de propositions financières sur :

Les aides ponctuelles :

- les demandes d'aides aux projets pour la création de spectacles chorégraphiques professionnels
- les demandes d'aides à la reprise de spectacles
- les demandes relatives aux festivals et manifestations chorégraphiques, à des organismes et associations de promotion de la danse
- les demandes de bourses d'aide à la recherche
- les demandes de subsides exceptionnels
- les demandes d'aides à la diffusion/développement de compagnies

Les aides structurelles :

- les demandes de stabilisation de compagnies : première demande ou demande de renouvellement de subsides pluriannuels octroyés soit dans le cadre d'une convention, soit dans le cadre d'un contrat-programme
- les propositions de l'Administration relatives à la suspension, modification ou résiliation d'une convention ou d'un contrat-programme en cours

Les avis d'opportunité :

- les avant-projets de Décrets ou d'Arrêtés d'application relatifs au secteur de la Danse
  -
2. Formuler, d'initiative ou à la demande de la Ministre de tutelle, des avis et recommandations sur la politique à mener dans le secteur de la danse en FWB.

### **1.3. Composition générale**

A l'instar des autres instances consultatives le CAD devrait être composé de 12 membres avec voix délibérative, nommés pour un mandat d'une durée maximale de cinq ans, par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Un appel à candidatures a été réalisé en 2015 suite à l'arrivée à échéance des quatre représentants des tendances idéologiques et philosophiques, désignés en 2011. En octobre 2015, la composition du CAD a ainsi été renouvelée.

À ces membres se sont ajoutés deux observateurs avec voix consultative : Messieurs Vincent Thirion (membre de la Chambre Patronale des Employeurs permanents des Arts de la Scène d'expression française – CPEPAS) et Alexandre Wajnberg (membre de la Réunion des Auteurs Chorégraphes – RAC). Tous deux ont été désignés observateurs au cours de l'année 2012.

### **1.4. Composition en 2016**

Le CAD est composé de 11 membres étant donné la démission d'une membre effective à titre d'experte dans un autre domaine :

Madame Sandrine MATHEVON qui en assume la présidence (experte dans le domaine de la diffusion chorégraphique, Centre culturel Jacques Franck)

Monsieur Christophe LATET (expert dans le domaine de la diffusion chorégraphique centre culturel de Durbuy)

Monsieur Olivier HESPEL qui en assume la vice-présidence (L'L)

Madame Isabelle MEURRENS (Contredanse)

Monsieur Fabrice TAYIPEMBELE (Hip Hop)

Tous trois experts dans le domaine de la danse

Madame Christelle BULINCKX (MR)

Madame Bénédicte MOTTART (CDH)

Madame Hélène WALLEMACQ (Ecolo)

Monsieur Ivan-Vincent MASSEY, (PS)

Tous quatre représentants des tendances idéologiques,...

Madame Conchita FERNANDEZ DEL CAMPO à titre de représentante d'une ORUA (ASPROPRO)

Monsieur Pascal CROCHET, à titre d'expert dans le domaine du Théâtre

Monsieur Vincent THIRION

Monsieur Alexandre WAJNBERG

Tous deux observateurs

Monsieur Patrick Denis, représentant de l'Inspection de la Culture.

Le secrétariat est assuré par Monsieur Charles-Yvon Gérard, Directeur du Service de la Danse, en collaboration avec Monsieur Éric Timmermans, agent du Service de la Danse.

En outre, le CAD a pu compter sur les présences de Monsieur Jean-Philippe Van Aelbrouck, Directeur général adjoint du Service de la Création Artistique (ex SGAS), et de Madame Céline Renchon, Conseillère Danse des Ministres de la Culture qui se sont succédées c'est-à-dire Madame la Ministre Joëlle Milquet à laquelle a succédé Madame Alda Gréoli, Ministre de la Culture en 2016. Ces participations donnent droit à une voix consultative comme spécifié par la législation de référence.

## **1.5. Fonctionnement**

Sur l'exercice 2016, le CAD a tenu 15 réunions de travail dont certaines d'une journée entièrement, accomplissant ainsi 20 demi-journées de travail.

Le taux de présence au sein du CAD était en moyenne de 69,5 % sur l'exercice 2016, pour 57 % en 2015.

Afin de garantir le rythme des travaux liés au calendrier des missions et échéances, il a été décidé d'activer la procédure des procurations, accompagnées d'avis circonstanciés, conformément aux dispositions générales en la matière.

Les membres perçoivent des jetons de présence de 40 € brut par demi-journée de présence, montant inchangé depuis 2006 (cf. arrêté du 30 juin 2006) mais pas d'indemnités de lecture. Les observateurs n'en perçoivent pas.

## **1.6 Programme des travaux sur l'exercice 2016**

- Les deux sessions d'aides aux projets de toutes natures (aides à la création, à la reprise, aux festivals, à la diffusion) + une nouvelle session (aides à la diffusion/développement) :
  - 1<sup>ère</sup> session (**21** dossiers)
  - 2<sup>ème</sup> session (**17** dossiers)
  - 3<sup>ème</sup> session réservée exclusivement aux aides à la diffusion/développement 2017 (**5** dossiers)

Soit un total annuel de **43** dossiers.

- Réaction à des interpellations de Cies dans le cadre des évaluations à mi-parcours (Dame de Pic et Tandem)
- Audition de différents opérateurs (Hybrid, les CC de Pays de Danse, Annie Bozzini de Charleroi Danse, Patricia Géricmont des CEC pour la Journée de la Danse)
- Rencontre avec la Ministre de la Culture en son Cabinet le 26 novembre 2016
- Participation aux préparations et aux discussions sur les nouvelles modifications du décret des arts de la scène
- Participation au Comité de Concertation des Arts de la Scène dans le cadre de la participation à l'élaboration de la nouvelle réglementation décrétole.



## **2. LE BUDGET**

### **2.1. Le budget du secteur de la danse**

Pour l'exercice 2016, le budget global de la Danse, inscrit au programme 4 de la division organique 21, était de 6.061.000 €. Soit un montant légèrement supérieur à celui de 2015.

Il faut rappeler que depuis 2011, et ce, dans le cadre de la politique de rigueur impartie à la FWB, les montants des enveloppes budgétaires consacrées aux contrats-programmes et aux conventions n'ont plus comporté d'augmentation ni d'indexation.

Cette situation affecte en cascade l'Article budgétaire (AB) 33.15.44, dévolu aux aides ponctuelles de toutes natures, qui comportait un crédit de 506.000 €, en augmentation par rapport aux années précédentes.

### **2.2. Subventions hors budget du secteur danse**

L'Asbl Grand Studio bénéficie depuis 2014 d'une convention de 95.000 €, à charge de l'AB 33.12.17 DO 21 dont les subventions sont dédiées aux structures d'encadrement à la production et à la diffusion des arts de la scène.

Il en va de même des projets de danse Hip Hop (Tremplin, Liège City Breakers,...) soutenus pour un montant global de 55.720 € sur une enveloppe dédiée aux Cultures Urbaines et mise en place par Madame la Ministre Fadila Laanan depuis 2009.

En 2013, la Maison Maurice Béjart (Bruxelles) a entamé des démarches pour être reconnue comme Musée par la FWB. En attendant, elle bénéficie d'une convention trisannuelle (2012-2016) qui a donné lieu à une subvention de 24.750 € en 2016 sur l'AB 33.34.11 de la DO 24.

### **3. LES AIDES PONCTUELLES**

L'AB 33.15.44 est l'article budgétaire dévolu à l'aide aux projets. Il accueille des demandes qui vont de la création au soutien aux festivals, en passant par des aides à la diffusion/développement. D'autres secteurs plus anciens, comme le théâtre, disposent de plusieurs AB spécifiques qui bénéficient de leur propre attribution budgétaire. La question d'envisager des sous-enveloppes par sous-catégories de demandes ponctuelles est posée.

À l'occasion de l'examen de l'un ou l'autre dossier, le Conseil aborde des questions plus larges. Il peut s'agir par exemple, de la question de la médiation de la Danse dans les Centres Culturels ou des aspects de la diffusion dans les institutions de la FWB ou encore des aspects relatifs à la problématique de la coproduction.

Pour toutes les aides aux projets, à l'exception depuis 2015, des aides ponctuelles à la diffusion/développement, il y a deux examens de dossiers par année, le premier en février, le deuxième en septembre. Cette particularité demande au CAD de veiller, lors de la première session, à conserver un budget suffisant pour l'examen des dossiers de la deuxième session.

D'autre part, certains projets peuvent être postposés à l'exercice suivant en fonction de leur date de création. À chaque début d'année, le CAD doit donc tenir compte des dossiers déposés l'année précédente mais mis à charge de l'exercice en cours.

Si l'existence de deux sessions réservées aux aides de toutes natures pose des difficultés au CAD, ce dispositif est favorable aux artistes et à leurs demandes.

### **3.1. Aspects quantitatifs**

En 2016, 39 demandes de subvention ont été déposées auprès du Conseil, contre 49 dossiers en 2015. On constate, pour la troisième année consécutive, une diminution du nombre de dossiers déposés.

Nombre de dossiers examinés sur les sept dernières années :

- 2010 : 47 dossiers
- 2011 : 35 dossiers
- 2012 : 43 dossiers
- 2013 : 56 dossiers
- 2014 : 50 dossiers
- 2015 : 49 dossiers
- 2016 : 39 dossiers

En 2016, le CAD a proposé le soutien de 24 dossiers sur les 39 examinés (28 sur 49 en 2015). Soit une proportion légèrement plus importante de projets soutenus.

Au final, tenant compte du budget alloué et de la période d'activité, 19 dossiers déposés en 2016 ont été soutenus à charge du budget de l'année 2016 ainsi que 4 projets d'aide à la diffusion déposés en 2015. La répartition s'établissant de la façon suivante :

- 6 aides aux premiers projets
- 10 aides aux 2<sup>èmes</sup>, 3<sup>èmes</sup> projets et suivants
- 01 aides aux projets de compagnie conventionnée
- 04 aides à la diffusion/développement déposés en 2015.

Les quatre projets d'aides à la diffusion/développement pour les activités 2016 concernent des compagnies déjà soutenues précédemment. En automne 2016, les projets 2017 ont été examinés lors d'une troisième session nouvellement mise en place à charge du budget 2017. Deux nouvelles Cies ont sollicités en 2016 le bénéfice de ce dispositif supplétif. Il s'agit des Cies Rising Horses et Nyash.

Donc, sur les 28 projets examinés en 2016, qui ont obtenus un avis positif de la part du CAD, 24 sont à charge du budget 2016, et six à charge du budget 2017 (aides à la diffusion).

### **3.2. Les aides aux projets**

Compte tenu, malgré tout, du montant important de subsides demandés et de l'étroitesse du budget disponible (506.000 €), le Conseil a dû resserrer ses propositions financières, tout en se souciant de préserver des financements assurant la faisabilité des projets.

### **3.3. Les aides au 1<sup>er</sup> projet**

En ce qui concerne l'étude d'un premier dossier d'aide à la création, la condition d'admissibilité relative au fait d'avoir « déjà présenté (...) au moins une création chorégraphique » au préalable est régulièrement soulevée.

Aux yeux du CAD, cette notion a évolué, et se diversifie aujourd'hui. Il veille ainsi à ne pas prendre cette condition dans son acception la plus fermée.

Certains artistes par exemple, ont une reconnaissance et une expérience avérées dans d'autres domaines. Ils y ont acquis des compétences pluridisciplinaires, qui peuvent le cas échéant être perçues comme « chorégraphiques ».

Par ailleurs, dans le cadre de création collective, assumée comme telle ou assimilée, le type d'expérience accumulée par les danseurs peut entrer en ligne de compte et être considérée comme une première expérience en tant que chorégraphe.

### **3.4. Les bourses**

Sur les 5 dossiers déposés en 2016, 2 n'ont pas obtenu de subvention.

L'Article Budgétaire consacré aux bourses n'était plus approvisionné depuis 2011 en raison des mesures de restrictions budgétaires. Le CAD se réjouit qu'en 2016 que cette offre de bourses soit de nouveau activé, vu la décision de Madame la Ministre de tutelle en 2015 de doter l'AB 33.15.41 d'une sous-enveloppe d'un montant de 30.000 € destinée aux bourses.

### **3.5. Les aides ponctuelles à la diffusion/développement**

Après la Compagnie Wooshing Machine, qui en bénéficie dès 2011, est venu s'ajouter en 2012 la Compagnie Zoo.

En raison du contexte budgétaire, ces deux compagnies ne pouvant obtenir une convention nonobstant des avis positifs du CAD ont bénéficié chaque année de cette disposition.

En 2014, une 3<sup>ème</sup> compagnie, XL Production / Maria-Clara Villa Lobos bénéficiait du même dispositif.

En 2015, une 4<sup>ème</sup> compagnie, Ruda/Ayelen Parolin a obtenu le bénéfice de cette disposition.

En 2016 deux nouvelles Cies à savoir Nyash et Rising Horses se sont vus à leur tour octroyé ce type de subvention à dater de 2017.

Les avis du CAD, émis en 2016, l'ont été selon des critères objectifs et cohérents tels qu'élaboré et inscrit dans le vade-mecum.

Ces compagnies disposent :

- d'un répertoire d'au moins deux œuvres de formats différents,
- d'une implantation significative dans un réseau local, national et international au niveau de leur coproduction et/ou de leur diffusion,
- de perspectives d'avenir, chiffres à l'appui,
- d'une personne en charge de la production/diffusion.

Il s'agit là de critères précis et quantifiés constituant une base pour traiter ce type d'aides dans le vade-mecum.

### **3.6. Conclusion**

Bien que le CAD considère ces aides nécessaires et justifiées pour l'évolution des compagnies, il regrette qu'elles émargent, de manière prolongée, à une enveloppe déjà si restreinte.

## **4. LES AIDES STRUCTURELLES**

Depuis 2011, suite aux restrictions budgétaires qui n'autorisent aucun nouveau conventionnement ou contrat-programme, la situation est restée inchangée et ce, quel que soit le dynamisme en cours dans le secteur de la danse. En effet, ces dernières années, le CAD a émis des avis positifs, et parfois de manière répétée, au bénéfice de certaines Compagnies qui ont malgré tout déposé de telles demandes d'aide structurelle ou de changement de catégorie.

De plus, la non indexation et le raboutage linéaire d'un pourcent des conventions et contrats-programmes est d'application récurrente, ce qui pèse évidemment sur le fonctionnement des compagnies et institutions chorégraphiques.

Le CAD estime qu'un certain nombre de compagnies qui ne bénéficiaient pas actuellement d'aides pluriannuelles ou qui n'avaient pu changer de catégorie devraient pouvoir concourir dans le cadre de la nouvelle réglementation au même titre que les compagnies historiques. Ceci vaut notamment pour les compagnies ayant déjà bénéficié d'aide à la diffusion/développement, et qui sont susceptibles de réunir les critères prévus.

## **5. CENTRE CHOREGRAPHIQUE DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES.**

Vu le nombre restreint de coproducteurs en FWB, l'impact du soutien ou non de Charleroi Danse sur les travaux des compagnies est important, si non vital. Cette situation de quasi-monopole continuait à faire débat dans le secteur, même si une plus grande ouverture semble se dessiner.

Lors de travaux précédents, le CAD était arrivé à la conclusion qu'en raison de son caractère unique et des moyens dont il dispose, au regard du reste du secteur, le Centre chorégraphique FWB doit avant tout être un outil au service du paysage chorégraphique de la FWB dans son ensemble (artistes, lieux et publics).

Pour rappel, le CAD s'était penché sur ce que devrait être un seul Centre chorégraphique actif sur deux implantations (Raffinerie et Ecuries), afin d'éviter que Bruxelles ne soit presque plus un lieu de programmation et que Charleroi reste loin des préoccupations des artistes.

Enfin, dans le même ordre d'idée, en termes de rayonnement, le CAD avait imaginé que le Centre chorégraphique puisse travailler à la mise en dialogue et en réseau, notamment par un dispositif de mise en réseau avec les différentes institutions réparties dans les différentes provinces de la Fédération Wallonie-Bruxelles

# ANNEXE I

## 1. Budget

En 2016, le budget ajusté des matières culturelles(en ce compris la Jeunesse et l'Audiovisuel) s'élève à 604.708.000€, celui des Arts de la Scène s'élève à 90.575.000 € et celui de la Danse à 6.052.100 €.

Le budget des Arts de la Scène représente 11,15% du budget 2016 des matières culturelles. Quant au budget de la Danse, il représente environ 0,75% du budget des matières culturelles et 5,59 % du budget de la Création Artistique (ex Arts de la Scène et projets pluridisciplinaires et arts plastiques).

Catégorie	2012	2013	2014	2015	2016	% du budget 2016 (arrondi)
Centre chorégraphique/ Charleroi Danses	3.320.000 €	3.320.000 €	3.320.000 €	3.287.000 €	3.287.000 €	54,23 %
Contrats-programmes	1.615.000 €	1.615.000 €	1.615.000 €	1.599.000 €	1.599.000 €	26.38 %
Conventions	672.000 €	672.000 €	672.000 €	665.000 €	665.000 €	10.97 %
Aides aux projets	425.000 €	425.000 €	425.000 €	475.000 €	506.000 €	8.34 %
<i>Dont conventionnés</i>	<i>130.000 €</i>	<i>128.000 €</i>	<i>13.000 €</i>	<i>54.280 €</i>	<i>40.000 €</i>	
Bourses	14.000 €	0 €	0 €	0 €	10.000 €	0,15%
Edition, promotion	16.000 €	4.000 €	4.000 €	4.000 €	4.000 €	0,07 %
Total	6.062.000 €	6.036.000 €	6.036.000 €	6.030.000 €	6.061.000 €	100,00 %



## ***2. Détail des contrats-programmes***

<b>I. Inst.</b>	Durée	Montants 2013	Montants 2014	Montants 2015	Montants 2016
Centre chorégraphique Charleroi Danses	2012-2016	3.320.000 €	3.320.000 €	3.287.000 €	3.287.000 €

<b>II. Inst.</b>	Durée	Montants 2013	Montants 2014	Montants 2015	Montants 2016
Contredanse	2012-2016	237.000 €	237.000 €	234.630 €	234.630 €

<b>III. Cies</b>	Durée	Montants 2013	Montants 2014	Montants 2015	Montants 2016
Tandem – M. NOIRET	2012-2016	480.000 €	480.000 €	475.200 €	475.200 €
Thor – Th. SMITS	2012-2016	450.000 €	450.000 €	445.500 €	445.500 €
Compagnie MOSSOUX-BONTÉ	2012-2016	448.000 €	448.000 €	443.520 €	443.520 €

<b>Total II+III</b>		<b>1.615.000 €</b>	<b>1.615.000 €</b>	<b>1.598.850 €</b>	<b>1.598.850 €</b>
---------------------	--	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

### **3. Détail des conventions**

<b>Compagnies</b>	<b>Durée</b>	<b>Montants 2013</b>	<b>Montants 2014</b>	<b>Montants 2015</b>	<b>Montants 2016</b>
Dame de Pic – K. PONTIES	2012-2015	143.428 €	143.428 €	141.993 €	141.993 €
As Palavras – Cl. BERNARDO	2011-2012-avenants 2013, 2014,2015	120.000 €	120.000 €	118.800 €	118.800 €
Idea – J. BESPROSVANY	2012-2015	75.841 €	75.841 €	75.082 €	75.082 €
Parcours – F.CHAZERAND	2012-2015	75.841 €	75.841 €	75.082 €	75.082 €
Hybrid – B.BLUMENTHAL	2012-2015	61.080 €	61.080 €	60.469 €	60.469 €
Niels – O.DE SOTO	2012-2015	45.810 €	45.810 €	45.351 €	45.351 €

<b>Institution</b>	<b>Durée</b>	<b>Montants 2013</b>	<b>Montants 2014</b>	<b>Montants 2015</b>	<b>Montants 2016</b>
Les Brigittines	2011-2014 Avenant 2015	150.000 €	150.000 €	148.500 €	148.500 €

<b>Total</b>		<b>672.000 €</b>	<b>672.000 €</b>	<b>665.277 €</b>	<b>665.277 €</b>
--------------	--	------------------	------------------	------------------	------------------

#### **4. Aides aux projets**

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de projets déposés	35	43	56	50	49	39
Nombre de projets soutenus	24	30	29	27	20	19
- de 5.000 €	0	4	4	0	0	0
de 5.000 à 9.999 €	4	12	11	12	3	6
de 10.000 à 19.999 €	11	8	8	11	10	8
20.000 € et +	9	6	6	8	7	5

#### **4.1. Bourses**

Noms du porteur	Titre du projet	Montant octroyé
Emmanuelle Vincent	Bourse	5.000 €
Félicette Chazerand	Bourse	5.000 €
<b>Total</b>		<b>10.000 €</b>

#### **4.2. Premiers projets**

Noms du porteur	Titre du projet	Montant octroyé
Théâtre Evni	« Dancefloor »	10.000 €
Sara Sampelaio	« Odium »	8.000 €
Eliane Nsanze	« à ceux qui veulent n'être »	8.000 €
Julie Declercq	« Wawara »	6.000 €
La Leggera	« Pesadilla »	8.000 €
S.A. Coulibaly	« Kalakuta Republik »	10.000 €
<b>Total</b>		<b>50.000 €</b>

### **4.3. 2èmes, 3èmes projets et suivants**

Noms du porteur	Titre du projet	Montant octroyé
Log	« le terrier »	17.000 €
Cie 3637	« Des illusions »	15.000 €
Garage 29 Offestival	« Uniforme »	12.000 €
Julien Carlier	« Déjà-vu »	25.000 €
M. C. Villa Lobos	« Alex au pays des poubelles »	24.500 €
Noodik	« Clouds and Thinking »	15.000 €
Seventyseven	« Cartoon »	20.000 €
Giolisu	« Ferocia »	15.000 €
Rising Horses	« Thérians »	18.000 €
Ruda	« Autoctonos »	32.720 €
<b>Total</b>		<b>194.220€</b>

### **4.4. Projets de compagnies conventionnées**

Noms du porteur	Titre du projet	Montant octroyé
As Palavras	«Giovanni's club»	40.000 €
<b>Total</b>		<b>40.000 €</b>

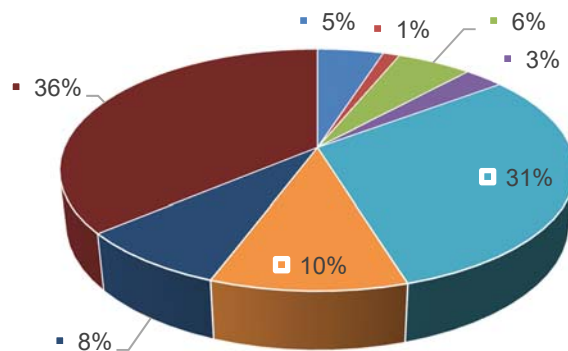
### **4.5. Aides à la diffusion/développement**

Noms du porteur	Titre du projet	Montant octroyé en 2013	Montant octroyé en 2014	Montant octroyé en 2015	Montant octroyé en 2016
Zoo	Aide à la diffusion	36.000 €	55.000 €	55.000 €	55.000 €
XL/ Production	Aide à la diffusion		35.000 €	35.000 €	30.000 €
Ruda	Aide à la diffusion			20.000 €	30.000 €
Wooshing Machine	Aide à la diffusion	17.500 €	25.000 €	30.000 €	30.000 €
NYASH	Aide à la diffusion				25.000 €
<b>Total</b>		<b>53.500 €</b>	<b>115.000 €</b>	<b>140.000 €</b>	<b>170.000 €</b>

### ***5. Projets soutenus hors budget Service Danse***

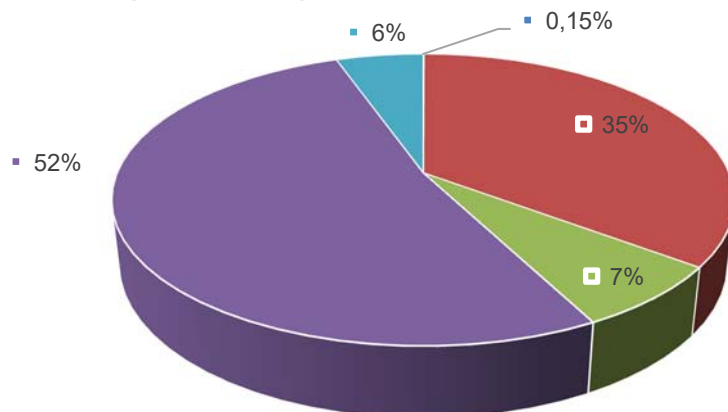
<b>Noms du porteur</b>	<b>Titre du projet</b>	<b>Montant octroyé</b>
Grand Studio	Convention	94.050 €
CCJFranck	Tremplin hip hop	40.312,80 €
Maison Maurice BÉJART	Convention	24.750 €
José Besprosvany	Antigone	35.000 €
Liège city Breakers	LCB Choose your destiny	6.000 €
La Baraka	One nation	1.000 €
Zassii	Festival Urban Life Style	5.000 €
<b>Total</b>		<b>206.112,80 €</b>

## Budget ajusté 2016 de la Création artistique



- Arts plastiques contemporains
- Danse
- Musiques
- Interdisciplinaire et Conte
- Cirque, arts de la rue, arts forains
- Diffusion
- Projets pluridisciplinaire
- Théâtre

## Budget 2016 ajusté du secteur de la Danse



- Initiative diverses en matière de danse
- Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française
- Subventions aux compagnies de danse sous conventions
- Subventions aux compagnies de danse sous contrats-programmes
- Subventions à la création, à la diffusion, aux manifestations chorégraphiques et aux festivals

